

chacune de quelque prière aux intentions du pape, à partir midi le 1er novembre jusqu'à minuit le 2 novembre. L'indulgence ne change pas de jour lorsque la Commémoration des défunts est remise.

Il n'y a donc plus lieu de se préoccuper d'obtenir cette médaille jubilaire de saint Benoît, puisque à partir de cette année, on pourra, chaque année gagner cette riche indulgence sans posséder cette médaille.

#### MESSE DES QUARANTE-HEURES

*Doit-on chanter le Gloria et le Credo aux messes des quarante-heures ou les omettre ? L'Ordo ne les mentionne pas.*

Il faut distinguer les messes votives du Saint-Sacrement qu'on peut chanter le premier et le dernier jour et des autres messes comme celles du jour et celle qui est prescrite par l'Ordo pour le deuxième jour.

Pour la messe de la paix et autres chantées avec ornements de couleur violette, on ne dit ni *Gloria* ni *Credo* ; on ajoute seulement le *Credo* (non le *Gloria*) le dimanche seulement. Lorsqu'il faut chanter la messe du jour à la place de celle des quarante heures, on suit les indications de l'Ordo à l'office même. En tout cas, quand c'est la messe votive du Saint-Sacrement, il faut toujours chanter le *Gloria* et le *Credo*. Malheureusement cette dernière indication a été supprimée par inadvertance dans les notes de l'Ordo, il y a deux ans, à l'occasion d'une nouvelle rédaction de ces notes, mais on l'y lisait en ce même endroit, avant cette époque. Cette omission a été constatée trop tard cette année pour qu'elle soit réparée dans l'Ordo de 1915 déjà imprimé, mais on y remédiera en 1916, si Dieu nous prête vie jusque-

J. S.

#### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Ma-di,	20 octobre.	— Saint-André.
Je-u-i,	22 “	— Saint-Viateur.
Sam-edi,	24 “	— Terrebonne.